

## DOSSIER

**Et si l'alimentation de votre territoire devenait locale et durable ?**

page 6

Aujourd'hui,  
on mange Bio!

Entrée  
Salade verte aux graines sésame  
ou  
Salade de chou fleur  
ou  
Farci Poitevin

## PORTRAIT DU MOIS

**Rencontre avec Justin COCQUERON, jeune éleveur installé sur la ferme familiale en porc bio**

page 10

AIDES BIO : DES PROBLÈMES QUI ÉMERGENT

page 3

COMMENT ET SUR QUELS ÉLÉMENTS VOULONS-NOUS AXER LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DE LA BIO ?

page 6

LOGEMENT DES VEAUX : TÉMOIGNAGE DE LAURENT COUSIN

page 12

VIGILANCE SUR LA CARIE DU BLÉ

page 14

## SOMMAIRE

### ACTUALITÉS

- Aides bio : des problèmes qui émergent autour des « contrats courts » en Grand Est ..... p. 3

### NOTRE RÉSEAU

- En 2020, bio en grand est poursuit sa transition vers le numérique ..... p. 4
- Journées d'hiver du réseau Grand Est : Comment, et sur quels éléments voulons-nous axer le développement futur de la bio ? ..... p. 5

### DOSSIER

- Et si l'alimentation de votre territoire devenait locale et durable ? ..... p. 6

### PORTRAIT

- Rencontre avec Justin Cocqueron, jeune éleveur installé sur la ferme familial en porc bio ..... p. 10

### TECHNIQUE ET FILIÈRES

- Logement des veaux : témoignage de Laurent Cousin ..... p. 12
- La filière longue porc bio recrute ..... p. 13
- Vigilance sur la carie du blé ..... p. 14

### ANNONCES ..... p. 15

### AGENDA ..... p. 16



Jérémie DITNER  
Administrateur Bio en Grand Est

# EDITORIAL

La belle journée d'hiver organisée au mois de décembre par Bio en Grand Est nous a permis d'échanger autour de sujets passionnants, tels que la biodiversité, la gestion de l'eau, le climat, l'éthique et la méthanisation. Ces sujets nous ramènent systématiquement à notre territoire.

Chacune de nos fermes est unique, car elles sont façonnées par le territoire avec lequel elles interagissent. Certains modèles tendent à standardiser nos approches, nos pratiques et par conséquent notre relation au territoire. Ces dérives d'une mondialisation effrénée, camée aux énergies fossiles, mettent en concurrence nos territoires. Un cercle vicieux nous entraînant dans un « dumping » social, environnemental et économique mortifère.

La connexion de l'agriculture biologique au territoire, son rapport à la gestion des équilibres et des écosystèmes peut être une source d'inspiration pour les collectivités qui souhaitent s'engager vers une gestion résiliente de leur territoire.

Nous sommes porteurs de solutions et d'outils ; dans ce numéro du mois de février, vous découvrirez le logiciel PARCEL. Parmi toutes ses possibilités, il apporte des informations aux demandes de plus en plus pressantes des collectivités pour la réalisation de PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), mais aussi pour nos concitoyens en recherche d'une alimentation saine et locale.

Soyons fier de l'espoir généré par l'Agriculture Biologique auprès des paysans bio et des habitants de nos territoires ruraux.

N'oublions pas les enjeux globaux qui nous attendent.

Les stratégies de résilience nécessaires pour répondre aux défis provoqués par le changement climatique placeront le territoire comme l'échelon stratégique de demain. Pour maintenir et intensifier le lien à notre territoire, nous avons besoin d'une Bio qui affirme ses valeurs, agro-écologique, sociale et éthique.

« Pensons global, agissons local »



### • Bio en Grand Est •

Bio en Grand Est - Site de Laxou  
Siège Social  
Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1  
54 520 LAXOU  
Tel. 03 83 98 49 20

## MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Julien SCHARSCH  
Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR  
Crédit Photos : Bio en Grand Est, FNAB-PARCEL, CORABIO  
Impression : SharePrint  
Publication gratuite  
Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF  
Numéro : 26 fev. 2020  
ISSN : 2558-7668

NOUS CONTACTER :  
com.biograndest@gmail.com

## AIDES BIO : DES PROBLÈMES QUI ÉMERGENT AUTOUR DES « CONTRATS COURTS » EN GRAND EST

En 2018, la FNAB est alertée par le réseau d'une problématique « contrats courts » concernant l'instruction des dossiers PAC. Cet enjeu touche les producteurs dont le contrat d'aides bio est « à cheval » sur la programmation PAC précédente et la programmation actuelle.

Pour illustrer : imaginons un producteur faisant une demande d'aide bio en 2012 pour 5 ans sur une parcelle en grandes cultures. Sur les 5 ans de son contrat, son assolement était le suivant :

Programmation précédente			Programmation actuelle	
2012	2013	2014	2015	2016
Luzerne	Blé	Maïs	Trèfle	Trèfle

Le contrat du producteur sur la programmation actuelle dure 2 ans, parce qu'il a déjà touché 3 ans d'aides dans la programmation précédente, et qu'un contrat d'aides bio ne peut pas durer plus de 5 ans. L'administration a donc adapté la durée du contrat en faisant un « contrat court » de 2 ans.

Pour recevoir l'aide bio sur une parcelle de grandes cultures, l'agriculteur doit planter au moins une culture de type « céréale oléo-protéagineux » dans la durée de son contrat. S'il n'implante que des légumineuses, la parcelle est considérée comme une prairie, et n'est donc pas éligible au même montant d'aide.

Le problème est que l'administration ne prend pas en compte l'assolement qui a été pratiqué avant 2015. Seul l'assolement pratiqué dans le cadre du contrat court est pris en compte. Dès-lors l'administration considère que l'agriculteur n'a pas respecté la règle.

Plusieurs dossiers problématiques sont aujourd'hui recensés en Grand Est, avec des agriculteurs qui se voient annuler à posteriori leurs aides, alors que ces informations n'étaient pas connues auparavant. Nous avons commandé une expertise juridique sur le sujet, en lien avec le réseau FNAB, pour voir quelles seraient les possibilités d'action, et sommes en contact avec la DRAAF pour trouver une issue à ces dossiers.

**Pour être plus efficaces, nous avons besoin de recenser tous les cas problématiques.  
Faites-nous remonter vos éventuelles difficultés à : [contact@biograndest.org](mailto:contact@biograndest.org)**



Léo TYBURCE  
leo.tyburce@biograndest.org

### BRÈVES

#### APPEL À PROJET PCAE

La Région Grand Est ouvre un appel à projets cofinancé par le FEADER pour soutenir la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles dans les filières de productions animales et végétales.

Cet appel soutient les projets de développement et de modernisation des bâtiments d'élevage, les projets

d'appui au développement de l'agro-écologie dans les exploitations agricoles, les projets de développement et de consolidation des productions végétales spécialisées.

Les agriculteurs et groupements d'agriculteurs (dont les CUMA ou les établissements de développement agricole, d'enseignement agricole

et de recherche qui détiennent une exploitation agricole) peuvent déposer une demande de subvention pour leurs projets.

**Toutes les infos sur :**  
<https://www.grandest.fr/aides/>

**Attention :** Cette année une seule période du 15/01/2020 au 29 avril 2020 (28 mai pour les JA).



## BRÈVES

## ARRIVÉE DE PAULINE BOGE



« Depuis le 7 Janvier, j'occupe le poste de responsable filières émergentes au sein de Bio en Grand Est. Je reprends également l'animation du GAB 10 et d'Agrobio 51.

J'ai derrière moi une expérience de 18 ans dans les métiers de l'agriculture (accompagnement de projets, réalisation de prestations agronomiques et réglementaires, management d'équipe entre autres).

Mes missions seront donc d'accompagner des projets tels que la relocalisation d'unités de transformation, le développement de filières émergentes (houblon) et le suivi de la filière légumes secs. »



Pauline BOGE  
03 26 64 90 20  
pauline.boge@biograndest.org

## BIODIVERSITÉ : UNE NOUVELLE PHASE S'OUVRE

Bio en Grand Est a été retenu au nouvel appel à projet Trame Verte et Bleue, qui nous permettra de mettre l'accent sur le déploiement des fermes de démonstration sur la biodiversité à l'échelle de tout le Grand Est et de faire essaimer des projets concrets d'aménagements. Les actions seront menées avec une dizaine de partenaires (LPO, Civam, Fredon, CPIE, Ardear...). Près de 80 fermes participeront au programme et bénéficieront d'une aide sur les actions opérationnelles de plus de 400 k€, soit 60% du budget global du projet.

Si cette thématique vous intéresse, contactez nous.



Christophe RINGEISEN  
christophe.ringeisen@biograndest.org

## EN 2020, BIO EN GRAND EST POURSUIT SA TRANSITION VERS LE NUMÉRIQUE

Pour améliorer sa communication et les services aux agriculteurs bio, Bio en Grand Est va en 2020, renforcer son usage des outils numériques. L'accent sera mis sur deux outils : L'alimentation du site internet en contenus de qualité, en lien avec les réseaux sociaux et surtout la mise en place de « Bon Plan Bio », carte interactive des points de ventes des produits bio locaux près de chez soi.

### BON PLAN BIO

Bio en Grand Est a édité ces dernières années des guides bio pour mettre en relation producteurs et consommateurs, pour les anciennes régions : la Champagne-Ardenne (fin 2017), la Lorraine (fin 2018) et l'Alsace (fin 2019). Cependant, ces documents papier manquent de souplesse pour leur mise à jour et les consommateurs sont nombreux à chercher directement sur le net où trouver des produits bio près de chez eux. C'est pourquoi Bio en Grand Est avec le soutien de la DRAAF, a investi dans l'outil « Bonplanbio.fr » qui couvre déjà 3 autres régions de France. Cette carte interactive mettra en avant des aliments bio et les producteurs bio du Grand Est qui les ont produits. En quelques clics, un consommateur peut identifier les lieux de vente proches de chez lui. Tous les produits seront référencés : fruits et légumes, viandes, produits laitiers, œufs, produits céréaliers, miel, vins et autres.

De même, une grande diversité de lieux de vente seront identifiés : avec des lieux de vente directe (vente à la ferme, marché, AMAP, magasins de producteurs, etc.) et des lieux de vente via intermédiaires (Magasin, artisan, restaurateur, etc.).

Le déploiement de cet outil se fera en deux temps.

Dans un premier temps, l'ensemble des producteurs et distributeurs bio vont recevoir mi février un identifiant et un mot de passe pour se connecter sur l'observatoire de l'AB du Grand Est : <http://bdd.biograndest.org/> Une fois connecté, il suffira de quelques minutes pour mettre à jour vos coordonnées, puis spécifier vos productions et leurs points de vente. Les informations seront mises en ligne sur bonplanbio.fr dès que la base de données sera bien alimentée, au plus tard mi mai.

Dans un deuxième temps, courant juin, Bio en Grand Est assurera la promotion de cet outil pour faire connaître Bon Plan Bio aux consommateurs. Le site Bio en Grand Est fera le lien avec cet outil qui sera aussi disponible sur mobile. Mais cette promotion passera également par des cartes postales par département, des événements spécifiques sur des points de ventes dans toute la région et surtout par les producteurs auprès de leurs clients et réseaux.



Sébastien DUSOIR  
sebastien.dusoir@biograndest.org



## JOURNÉES D'HIVER DU RÉSEAU GRAND EST : COMMENT ET SUR QUELS ÉLÉMENTS VOULONS-NOUS AXER LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DE LA BIO ?

Près de 50 ans après ses débuts, la Bio est aujourd'hui en pleine mutation. Lors des journées d'hiver de Bio en Grand Est, administrateurs, adhérents et opérateurs économiques de producteurs bio ont été conviés pour échanger sur la question : Comment, et sur quels éléments voulons-nous axer son développement futur ? Il est ressorti des échanges une volonté de poursuivre et renforcer la démarche de progrès engagée autour des pratiques bio. La charte de valeurs du réseau FNAB reprend par ailleurs de nombreux points évoqués lors du séminaire.

En cette période de fin d'année chargée, plus de 40 producteurs et acteurs de l'AB en région ont répondu présents pour venir échanger et réfléchir. 6 ateliers thématiques étaient proposés.

- Méthanisation durable ;
- Dérives de l'AB ;
- Gestion quantitative de l'eau ;
- Bio et Climat ;
- Biodiversité dans nos fermes ;
- Filières locales et équitables.

### Les grandes tendances sont ressorties de ces travaux :

En premier lieu, le réseau Bio en Grand Est doit accompagner les fermes bio pour qu'elles s'inscrivent pleinement dans leur territoire et qu'elles tiennent comptes des ressources disponibles. Les pratiques bio sont reconnues comme mieux disantes sur de nombreux points (préservation de la biodiversité, de la

ressource en eau particulièrement). Cependant, les participants souhaitent travailler pour aller encore plus loin sur de nombreux aspects (planter des haies ou des arbres, réhabiliter des mares...). Concernant les filières, ils ont réaffirmé la nécessité d'avoir des filières organisées afin de pouvoir anticiper les différentiels entre l'offre et la demande. Ils ont souligné l'importance que ces filières soient maîtrisées par les producteurs. Les personnes présentes souhaitent que Bio en Grand Est travaille sur des filières locales et équitables.

Les participants attendent également du réseau un travail en direction des différents acteurs des territoires (élus, consommateurs...) pour les associer et leur expliquer quelle bio nous voulons. Ils se sont également questionnés sur la manière de distinguer dans la campagne

une ferme bio d'une autre ferme. Différents moyens d'actions ont été évoqués. La mise en place de groupes en est un des premiers. Ils permettront de faciliter les échanges d'expérience pour une bio mieux disante et favoriser le développement de nouvelles pratiques via des formations. Le volet réglementaire est revenu à plusieurs reprises sur le sujet du lien au sol, de la limitation de la taille des ateliers d'élevage, de la gestion de la ressource en eau...

Cette journée a par ailleurs été l'occasion de rappeler que la FNAB dispose d'une charte des valeurs qui a été déclinée lors de la création de Bio en Grand Est. Cette charte reprend nombre des points évoqués lors de cette journée.



Nadine PIBOULE  
nadine.piboule@biograndest.org

### SECRETARIAT NATIONAL « ENVIRONNEMENT »

- Les journées d'hiver ont mis en lumière une volonté des paysans à aller au delà du cahier des charges européen notamment sur les questions environnementales.
- La thématique de l'eau est depuis longtemps au cœur de nos préoccupations et nous, agriculteurs bio, agissons au quotidien pour préserver sa qualité. Chaque saison qui passe nous amène à nous questionner sur la gestion quantitative de ce bien si précieux et à réfléchir nos différentes pratiques pour l'économiser. Nos techniques sont-elles suffisantes pour limiter notre impact sur le réchauffement climatique, que faisons-nous pour maintenir une biodiversité cultivée et/ou naturelle sur nos fermes et dans nos champs afin de tenter d'enrayer l'extinction massive des populations d'oiseaux et d'insectes...?
- Autant de questions étroitement liées dont la FNAB a souhaité s'emparer pleinement et qui nous ont amené à créer un nouveau secrétariat national « Environnement » en 2020, rassemblant les thèmes de l'eau, du climat et de la biodiversité.



Les Journées d'hiver de bio en Grand Est sont aussi un temps de rencontre et d'échange entre l'équipe salariée et les administrateurs.



## ET SI L'ALIMENTATION DE VOTRE TERRITOIRE DEVENAIT LOCALE ET DURABLE ?

C'est avec cette interpellation que nous accueillons le site internet [parcel-app.org](http://parcel-app.org). Lancé à l'automne 2019, l'outil web PARCEL (Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne Et Locale) permet à tous de découvrir de façon simple, ludique et gratuite l'empreinte spatiale, sociale et environnementale de l'alimentation en fonction des modes de production et de consommation dans un territoire donné. Développé par Terre de Liens, la FNAB et le BASIC, PARCEL invite les citoyens et les élus à se saisir des enjeux actuels de l'alimentation en leur proposant de jouer sur trois des principaux leviers de durabilité de l'alimentation : la reterritorialisation des filières alimentaires, les modes de production agricole et la composition des régimes alimentaires.

### BALADE DANS PARCEL

Commençons par quelques exemples de résultats concrets qu'offre PARCEL. Prenons au hasard en Grand Est la commune de **Crugny dans la Marne**, qui compte 600 habitants et dispose d'une SAU de 1 035 ha. On choisit de relocaliser entièrement les surfaces agricoles permettant de nourrir ses habitants ; tout en demandant un régime alimentaire désormais composé pour 50% en volume d'aliments bio et réduit de 25% en produits animaux par rapport à la consommation actuelle. PARCEL indique alors les résultats suivants (cf figure 1) : Crugny aurait besoin de 200 ha, ce qui est largement inférieur à sa SAU de 1 035 ha. 8 emplois seraient rattachés à l'exploitation de ces surfaces. Sur ces 200 ha, on obtiendrait une baisse de 24% de gaz à effet de serre (GES) par hectare. Et on peut même entrer dans le détail des productions : il y aurait par exemple besoin de 13 ha pour la production de légumes.



Figure 1 : Crugny, alimentation 100% relocalisée, à 50% bio et baisse de 25% en produits animaux

Gardons ces mêmes hypothèses de relocaliser 100% de l'alimentation, avec 50% d'aliments bio et une baisse de 25% en produits animaux et interrogeons PARCEL sur des territoires plus grands ailleurs en Grand Est :

- La ville de **Hoerdt**, située dans le Bas-Rhin, devrait alors consacrer 1 360 ha (sur sa SAU de 1 525 ha) pour nourrir ses 4 300 habitants ; cela représenterait 100 emplois et induirait une baisse de 20% d'émissions de GES/ha. La surface pour la production légumière, à titre d'exemple, serait de 100 ha.
- **Metz Métropole**, la 3e plus grosse agglomération de la Région, aurait besoin de 68 200 ha pour nourrir ainsi ses 222 000 habitants. Comme on peut s'y attendre pour les gros bassins de consommation et les territoires plus urbains, sa SAU de 11 318 ha n'y suffirait pas. Pour reprendre le focus sur les légumes, la surface nécessaire serait cette fois-ci de 2 680 ha.

PARCEL nous permet une deuxième approche, à partir d'une surface agricole que l'on choisit. Prenons la commune de Ranspach-le-Haut dans le Haut-Rhin, dont la SAU est de 526 ha. Décidons de consacrer entièrement ces 526 ha à l'agriculture biologique. Et pour ne pas trop brusquer les habitants, ne touchons pas à leur consommation en produits animaux. PARCEL nous indique que cette surface agricole communale de 526 ha peut nourrir 840 personnes en besoins alimentaires complets, c'est-à-dire pour l'ensemble de leurs repas. Cela dépasse les besoins de la commune, qui compte 628 personnes. La figure 2 nous détaille la répartition des surfaces selon les productions nécessaires.

Un porteur de projet à l'installation qui cherche quelques hectares ou une commune qui vient d'en récupérer et souhaite les dédier à l'agriculture biologique peut également consulter PARCEL. Par exemple, avec 3 ha localisés dans la Meuse entièrement cultivés en bio, l'outil nous indique qu'on peut nourrir... 4 personnes ! Cela semble décevant, mais il faut bien ces 3 ha pour nourrir de façon complète (légumes, fruits, viande, etc) et sans réduction en produits animaux par rapport au régime moyen actuel ces 4 personnes. Mais PARCEL permet heureusement de se spécialiser en l'une ou l'autre production, quitte à ne plus être capable d'offrir une alimentation complète : ainsi, sur ces 3 ha dans la Meuse, en ne produisant que des légumes bio, on peut fournir 190 personnes. C'est plus rassurant.

### PRINCIPE GÉNÉRAL DU FONCTIONNEMENT DE PARCEL

Comme le schématise la figure 3, l'utilisateur de l'outil PARCEL a la possibilité de choisir et paramétrer 5 variables : un territoire, une population, un pourcentage de relocalisation d'alimentation souhaité, un régime alimentaire plus ou moins riche en produits animaux et enfin la part de produits bio dans l'alimentation. Ces 5 variables caractérisent la consommation alimentaire dont il souhaite connaître les impacts. Trois de ces variables d'entrées concernent la durabilité de l'alimentation : la part de l'alimentation relocalisée, la part en bio et la part de produits animaux dans la consommation.

PARCEL calcule alors 3 résultats : les surfaces agricoles nécessaires ; et sur ces hectares relocalisés, les emplois agricoles que cela représenterait, ainsi que les impacts écologiques sur ces surfaces. Si l'utilisateur a décidé de ne relocaliser qu'une partie de l'alimentation, PARCEL n'indique pas les emplois et les impacts écologiques induits par les parcelles restant en dehors du territoire. Les résultats dépendent de la part de bio choisie dans l'alimentation et du régime alimentaire en produits animaux sélectionné. Les résultats s'adaptent également à la structure démographique de la population (composition en âge, etc) et peuvent ainsi varier d'une commune à l'autre.

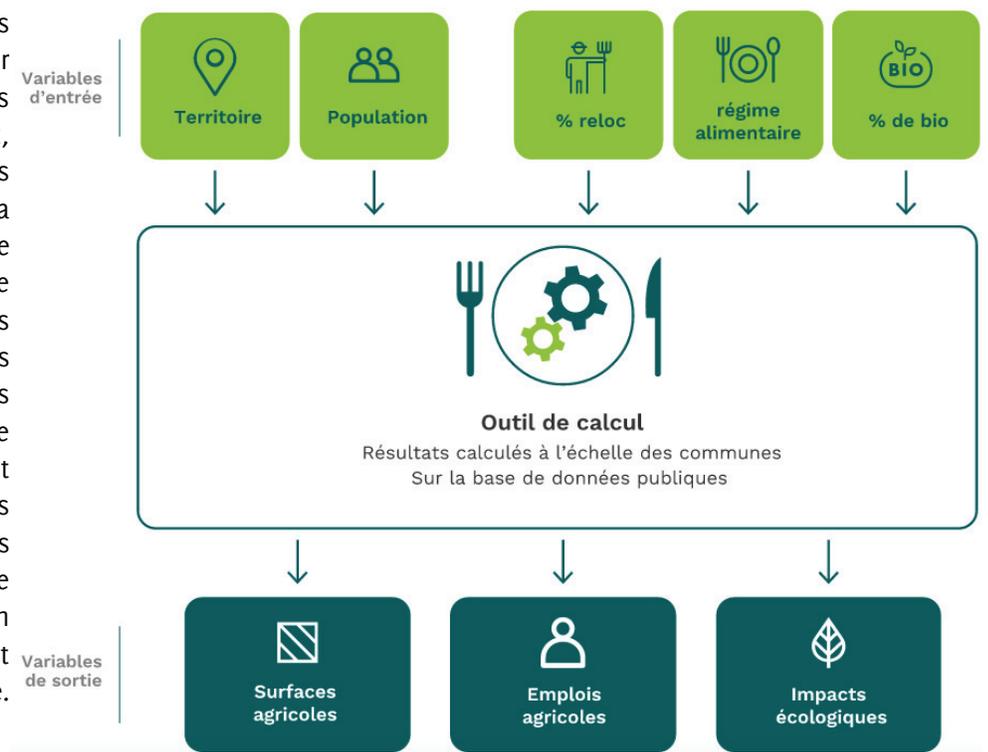


Figure 3 : schéma de fonctionnement de PARCEL (source parcel-app.org)



Figure 2 : Ranspach-le-Haut, 526 ha pouvant nourrir 840 personnes

## CHOISISSEZ VOTRE « PARCOURS »

Quand vous entrez dans PARCEL, vous êtes invités à choisir votre parcours. Dans le parcours 1, vous choisissez un territoire dans un menu déroulant, puis le régime alimentaire. PARCEL vous donne alors les résultats en surfaces nécessaires, emplois et impacts écologiques. Dans le parcours 2, vous saisissez une surface en hectares, que vous pouvez localiser géographiquement dans un département ou même une commune, et choisissez un régime alimentaire. PARCEL vous donne alors les résultats en terme de consommateurs nourris.

Dans le parcours 1, vous n'avez pas la main dès le début pour faire varier le pourcentage de relocalisation de l'alimentation. Par défaut, PARCEL vous propose une relocalisation à 100% de l'alimentation du territoire d'étude. C'est en arrivant dans la page finale des résultats que l'on accède à une réglette à droite (cf figure 4) vous permettant de faire varier la relocalisation, mais également d'autres paramètres comme la part de bio pour les différentes catégories de produits ou encore la part en produits animaux.

Quel que soit le parcours choisi, l'utilisateur tombera à la fin sur une rubrique « Agir ». Le citoyen, l' élu, le bénévole associatif, le producteur conventionnel accèdent tous aux contacts de Terre de Liens, de la FNAB et des groupements de producteurs bio régionaux. En plus de ces contacts, différents moyens d'action sont proposés : écrire aux élus pour inciter à relocaliser l'alimentation et soutenir le développement de la bio sur son territoire, mettre en œuvre une stratégie foncière, préserver les terres agricoles, s'abonner aux newsletters des partenaires, etc.

## LES VARIABLES D'ENTRÉE DANS PARCEL

Les surfaces estimées dans PARCEL et les impacts en termes d'emploi et d'impacts écologiques dépendent donc de 5 variables d'entrée.

**Le territoire :** il est possible de sélectionner une ou plusieurs communes, un EPCI (communauté de communes ou d'agglomération), un Parc Naturel Régional, un département, une région et même une ex-région pour les nostalgiques. Les références démographiques et agronomiques utilisées par PARCEL pour leurs calculs varient selon ces zonages.

**La population :** sur un territoire donné, vous pouvez choisir de considérer l'ensemble de la population, mais vous pouvez aussi sélectionner des établissements de restauration collective (écoles, entreprises, hôpitaux, etc) ou des groupes de personnes selon les catégories d'âge.

**La relocalisation de l'alimentation :** elle est à 100% par défaut, car c'est bien dans l'objectif des créateurs de l'outil.

**Le régime alimentaire :** par défaut, PARCEL s'appuie sur l'assiette française moyenne reposant sur 61 produits. Ces 61 produits ne peuvent pas représenter la réalité de l'alimentation de chacun et encore moins respecter les

spécificités régionales (olives au sud, etc), mais ils couvrent tout de même plus de 90% de l'alimentation moyenne en France métropolitaine. En complément de ce régime alimentaire moyen actuel des français métropolitains, deux régimes supplémentaires sont proposés dans l'outil PARCEL. Ces derniers proposent des diminutions de l'ensemble des produits animaux consommés en volume, d'environ 25% pour le premier régime et d'environ 50% pour le second. Ces régimes sont alors complétés en protéines végétales pour conserver un équilibre nutritionnel global.

**La part de bio :** par défaut, PARCEL vous indique une part minimale de bio dans l'alimentation. Ce pourcentage correspond au volume actuel de produits bio par rapport au volume total de produits agricoles dans le territoire choisi. Ces volumes de produits sont calculés à partir des surfaces bio et non bio dans le territoire donné et de rendements théoriques. Ainsi, ce pourcentage bio indiqué par défaut ne correspond ni à la part de surfaces agricoles bio dans la SAU, ni à la part de bio dans la consommation actuelle du territoire.



Figure 4 : réglette de paramétrage

## A GRANDE ÉCHELLE

PARCEL a aussi été conçu pour raisonner à des larges échelles. Il est possible de faire tourner l'outil sur le territoire de la France métropolitaine. Les simulations de PARCEL avec une relocalisation totale, un passage en bio de 100% et un régime en produits animaux identique au régime actuel aboutissent à une surface nécessaire de 41,8 millions d'hectares pour l'alimentation. Or la SAU de la France métropolitaine destinée à l'alimentation est de 28,8 millions d'hectares. En revanche, une réduction de 25% de la part des produits animaux dans le régime alimentaire aboutirait à une surface nécessaire de 27,5 millions d'hectares, ce qui rend ce scénario possible à terme mais sans surfaces disponibles pour l'exportation. Dans ce scénario, l'emploi nécessaire pour l'alimentation relocalisée augmenterait de 78,5% par rapport à la situation actuelle. Si on réduisait de 50% la part des produits animaux, les surfaces nécessaires se réduiraient à un peu plus de 19,4 millions d'hectares, dégageant près de 8 millions d'hectares pour des exportations.

Même exercice en région Grand Est, dont la SAU est de 3,1 millions d'hectares. Si l'on veut relocaliser l'alimentation pour l'ensemble de la population, entièrement en bio et sans modifier le régime alimentaire actuel en produits animaux, PARCEL indique une surface nécessaire de 3,3 millions d'hectares et une baisse de 54% d'émissions de GES par hectare. Si on demande maintenant 50% de part bio dans l'alimentation et une baisse de 25% en produits animaux, la surface nécessaire pour nourrir toute la population passe à 1,69 millions d'hectares, ce qui est largement inférieur à la SAU. La figure 5 montre la répartition des surfaces par production.

## LES IMPACTS ÉCOLOGIQUES

Les impacts écologiques en agriculture sont complexes à mesurer : aujourd'hui, aucun indicateur ne donne à lui seul une vision globale. 8 indicateurs ont été choisis dans PARCEL : émissions de GES, consommation énergétique, destruction des espèces, déforestation importée (correspondant aux aliments pour animaux importés), empreinte au sol (correspondant au nombre d'hectares mobilisés), pauvreté des sols, consommation d'eau et pollution de

l'eau en pesticides et nitrates. Attention, PARCEL ne livre pas de résultats en terme d'impacts écologiques si l'on se contente de simplement relocaliser l'alimentation d'un territoire. L'état de la recherche actuelle ne permet en effet pas d'objectiver de manière systématique les impacts lors d'une relocalisation. Les impacts écologiques sont fournis quand on fait varier la part de bio et quand on diminue la part de produits animaux dans le régime alimentaire.

L'outil présente bien sûr des limites, c'est le cas dans toute modélisation. PARCEL estime des ordres de grandeur mais ne prétend pas calculer des valeurs réelles. Il a pour objectif de fournir des estimations ayant un niveau de précision suffisant pour permettre des comparaisons, susciter des questionnements et animer des débats sur le thème la transition des modèles agricoles et alimentaires dans les territoires .



Figure 4 : réglette de paramétrage



Hélène CLERC  
helene.clerc@biograndest.org



## RENCONTRE AVEC JUSTIN COCQUERON, JEUNE ÉLEVEUR INSTALLÉ SUR LA FERME FAMILIALE EN PORC BIO

En Grand Est, l'élevage de porcs bio reste encore quelque chose de confidentiel. Allons à la rencontre d'un de ces rares éleveurs qui a choisi les cochons.

### Le parcours et le projet d'installation de Justin :

J'ai fait un bac S à Pixérécourt, puis un DUT et une licence en conception mécanique assistée par ordinateur à Villers-les-Nancy. Ensuite j'ai travaillé 5 ans en bureau d'étude dans la maintenance industrielle à Pompey. En 2016, je suis revenu à mi-temps sur la ferme pour finalement m'installer à plein temps en 2017 en GAEC avec mes parents en créant l'atelier porc sur la ferme.»

### Pourquoi le choix de l'élevage porcin ?

Pour se diversifier et permettre mon installation. Et parce que j'ai toujours aimé les cochons, il y en a toujours eu 2 à 3 sur la ferme, l'espèce me convient bien. Cet atelier me permet d'avoir le revenu d'un bon mi-temps actuellement. Et puis l'élevage de porc bio en bâtiment avec courettes extérieures, ne demande pas beaucoup de surfaces.

J'ai dimensionné la taille de l'élevage en fonction des céréales produites sur la ferme. L'objectif est de tendre vers le 100% d'autonomie alimentaire et en paille pour les truies avec les céréales de la ferme. Donc 30 ha suffisent pour 48 truies si les récoltes sont correctes (repères : rendement de 25qt/ha et consommation de 1.5t de céréales pour une truie et sa suite sans post-sevrage et engraissement). Aujourd'hui, 10 à 15% de l'aliment est acheté (tourteau de soja et minéraux et vitamines). Pour les vaches laitières, l'objectif est de les nourrir au maximum avec les fourrages produits, le pâturage tournant, les issues de tris de céréales. Seul un peu d'orge est acheté à Probiolor en complément. Pour l'alimentation des truies, une fabrication d'aliment à la ferme (FAF), me permet de produire 2 aliments (cf tableau ci-contre). Un séparateur et un trieur sont nécessaires pour équilibrer les rations avec les méteils de la ferme. Nos céréales sont analysées pour connaître nos valeurs en protéines.

### Pourquoi le choix du naissage sans l'engraissement des porcs ?

Je suis éleveur et j'aime ce métier, j'ai toujours préféré faire naître qu'engraisser.



Pour Justin COCQUERON « L'objectif est de tendre vers le 100% d'autonomie alimentaire et en paille pour les truies avec les céréales de la ferme.»

	Aliments autoproduits	Gestante	Allaitante
composition de l'aliment	triticale	11%	30%
	avoine	15%	6%
	orge	50%	30%
	féverole	15%	8%
	pois	4%	5%
	soja	1%	17%
	Minéraux & vitamines	4%	4%

### Quelle est la conduite du cheptel ?

J'ai 4 bandes de 12 truies : toutes les 6 semaines, j'ai des mises bas pour 12 truies et des sevrages de porcelets avec 12 autres truies. En un an, j'ai sevré 1000 porcelets qui ont été vendus à des engraisseurs en AB pour environ 86 € à 11.5kg, pour 6 semaines d'âge. J'ai 2 bâtiments d'élevage, un pour les truies gestantes qui restent en groupe et une maternité avec cases et accès extérieurs individuels. Le bâtiment des gestantes est semi-ouvert (cf photo), attention au gel en hiver pour l'eau (des cordons chauffants sont

installés autour des canalisations). La maternité est plus abritée du froid mais il faut être bien présent en élevage à cette période car les porcelets n'ont pas tous le réflexe d'aller se mettre sous les lampes chauffantes à côté des truies.

### Quels sont les débouchés pour les porcelets ?

Le choix d'Unébio s'est fait pour sécuriser les débouchés, car c'est une filière 100% bio qui propose des contrats de 10 ans. La vente de mes porcelets se fait quasi exclusivement aujourd'hui à un engraisseur bio en Haute-Marne, mes porcelets restent dans le Grand Est. Unébio veut développer l'engraissement et donc la vente de porcs charcutiers bio sur le Grand Est (cf article p. 13).

### Quels conseils donnerais-tu pour s'installer en porc bio ?

Je n'y connaissais pas grand-chose à la conduite technique de l'élevage au début de mon projet, alors je suis allé me former en élevages dans l'Ouest, là où il y a plus d'éleveurs de porcs et ça m'a conforté dans mon projet. J'ai notamment pu pratiquer des gestes techniques importants en élevage naisseur porcin : les inséminations, des castrations, la fabrication d'aliment à la ferme. Pour s'installer dans ce type de production, il faut être éleveur, aimer l'espèce. Il faut écouter les expériences des autres éleveurs dès le début de son projet d'installation : en formations, en réunions techniques, en visites de ferme. Et puis, lors de la constitution de l'élevage, il faut faire attention à l'achat des cochettes. Malheureusement il y a souvent peu de disponibilités dans les élevages bio, et donc il faut acheter des cochettes conventionnelles qu'on convertit en bio. Or ce

## Présentation de la ferme

### Ferme de la Perche, 54420 Cerville

#### Passage de la ferme en AB en 2016.

**Main d'œuvre :** GAEC familial à 3 (Anne, Yves et Justin Cocqueron)

**Productions animales :** 60 vaches laitières avec robot de traite et pâturage tournant. Vente du lait bio à Sodiaal. 48 truies, vente des porcelets par Unébio.

**Production végétale :** 130 ha dont 60 ha de prairies naturelles, 40 ha de prairies temporaires et 30 ha de céréales.

Rotation : 3 ans de prairies temporaires, puis 3 ans de cultures associées (avoine-feverole/ orge-pois / blé-féverole / triticale-féverole). Tous les méteils sont autoconsommés par les élevages de la ferme tout comme les fourrages.

#### Zoom investissements porcherie AB avec maternité :

135 000 € de bâtiments subventionnés à 47% avec le PCAE (aides aux investissements).

sont souvent des races et des animaux peu adaptés au bio, « trop poussés » avec de trop grandes prolificité (nombre de porcelets nés par portée) et des animaux issus de bâtiments chauffés. Mon travail à l'avenir, c'est de renouveler mon troupeau avec des animaux adaptés à mes conditions d'élevages et à mes objectifs de production.



Propos recueillis par  
**Julia SICARD**  
julia.sicard@biograndest.org



## LOGEMENT DES VEAUX : TÉMOIGNAGE DE LAURENT COUSIN

**Bonjour Laurent, il y a quelques mois tu as alerté Bio Grand Est suite à un contrôle de ton organisme certificateur. Lors de l'audit, le contrôleur a relevé une non-conformité sur l'accès à l'extérieur des veaux. Peux-tu nous expliquer la situation ?**

Mes veaux sont logés dans un bâtiment proche de la laiterie, dans des cases collectives (4 veaux par case) les 3 premiers mois, puis en case plus grandes (8 à 10 veaux par case) après sevrage. J'ai la particularité d'avoir des vêlages toute l'année, j'ai donc en permanence des veaux en bâtiment. Mes veaux sortent en pâture fin avril et juin pour les plus jeunes mais ceux qui naissent à partir d'avril ne sortent pas le premier été, donc, ils sortent à 1 an en avril de l'année suivante.

En septembre, j'ai reçu la visite de mon auditrice qui a observé que j'avais des veaux de 0 à 4 mois en bâtiment. Elle m'a appris un point de règlement : les veaux laitiers même en phase lactée, doivent pouvoir entrer et sortir comme ils le souhaitent sur une aire d'exercice non couverte quand les conditions météorologiques le permettent.

**Quelle est la conséquence pour toi ?**

Mon auditrice a donc relevé une non-conformité pouvant engendrer le déclassement des veaux concernés.

L'auditrice ne m'a pas spécifiquement donné de délais de mise en conformité. J'ai compris que si des aménagements simples sont possibles, il serait bon qu'ils soient réalisés avant le contrôle suivant et que si c'est plus compliqué, il faudrait lui prouver que j'ai intégré le problème et qu'une démarche d'amélioration est bien engagée.

**Quelles solutions envisages-tu ?**

Je peux aménager un accès extérieur pour les cases de veaux sevrés (3/6 mois). Il suffirait d'une ouverture dans le mur en parpaing et derrière, il y a une pâture dans laquelle je pourrais aménager des petits parcs d'exercice. Par contre mes cases de veaux en allaitement ne sont pas compatibles avec un accès extérieur. Derrière le mur, c'est le bâtiment des vaches. La contrôlease m'a orienté vers la solution des niches collectives avec courette. Dans mon bâtiment, j'ai un souci d'ambiance (courant d'air non maîtrisable) et parfois des problèmes respiratoires sur les veaux, cette adaptation réglementaire est l'occasion d'améliorer ce point et de diminuer le recours à des traitements médicamenteux. On va donc profiter de

l'installation de mon fils, Baptiste, en 2020, pour inclure dans son plan d'investissement une aire bétonnée avec niches collectives et courette. Il nous reste à dimensionner le projet sur les plans techniques et financiers, à voir des exemples, à recueillir les expériences des éleveurs.

C'est pour nous, je pense un bon investissement pour l'avenir de l'exploitation, par contre, je sais que je vais devoir m'éloigner de la salle de traite, donc il faudra prévoir également un taxi-lait.



Danaé GIRARD  
danae.girard@biograndest.org

### Précisions réglementaires :

#### - Accès à une aire d'exercice / accès au pâturage pour les veaux

Les veaux sont considérés comme des monogastriques avant le sevrage. L'accès à une aire d'exercice extérieure est obligatoire quand les conditions météorologiques le permettent. A partir du moment où l'animal devient herbivore, c'est l'accès au pâturage qui est obligatoire dès que les conditions météorologiques le permettent. Attention, pour le moment il n'y a pas encore de précision sur l'âge à partir duquel les veaux doivent accéder au pâturage.

#### - Couverture de l'aire d'exercice

Précision sur l'aire d'exercice extérieure : elle peut être partiellement couverte. Il n'existe pas encore de précision chiffrée sur la proportion de surface découverte minimum.

#### - Quels manquements ? quelles sanctions ?

Il existe deux manquements distincts dans le catalogue de l'INAO :

- manquement n°119 « restriction permanente aux espaces de plein air »
- manquement n°120 « restriction temporaire aux espaces de plein air ».

Le 119 est usuellement appliqué sur des veaux de boucherie qui sont déclassés. En cas de récurrence, l'éleveur risque de perdre sa certification.

Le manquement 120, quand à lui, est appliqué aux veaux d'élevage car ils seront amenés à avoir un accès à l'extérieur plus tard dans leur vie. Attention, en cas de récurrence, ce ne sont pas les animaux individuels qui sont déclassés mais bien tous les veaux car on évalue la pratique.

**Si vous aussi vous avez besoin de réfléchir à des solutions pour aménager un accès à l'extérieur à vos veaux d'élevage, nous vous donnons rendez-vous prochainement prochainement (cf. agenda).**

## BRÈVES

### UNE ÉTUDE POUR MIEUX CONNAÎTRE LES PRODUCTEURS QUI APPROVISIONNENT LES RESTAURANTS COLLECTIFS

Jeudi 16 janvier, se tenait à Laxou (54), le Comité de Pilotage de l'étude de l'offre en restauration collective sur le Grand Est, mené par Bio en Grand Est.

L'objectif de ces travaux est de recenser les acteurs qui commercialisent des produits bio du Grand Est vers la restauration collective et de caractériser leur offre de produits disponibles. Dans un premier temps, les deux chargées de mission RHD Bio en Grand Est ont diffusé un questionnaire aux plateformes de producteurs, grossistes et transformateurs du territoire.

Les premiers résultats de ce questionnaire, qui faisaient l'objet du Comité de Pilotage à Laxou, seront présentés lors du Comité Régional pour l'Alimentation (CRALIM) le 6 février prochain à Strasbourg. Le CRALIM est un dispositif piloté par la DRAAF dont le but est la mise en œuvre au niveau régional du programme national pour l'alimentation et de la loi EGalim.

 **Emmanuelle FOLIN**  
emmanuelle.follin@biograndest.org



## LA FILIÈRE LONGUE PORC BIO RECRUTE

UNEBIO, société 100% bio, souhaite développer la production et la valorisation de viande de porc bio dans l'Est de la France. Le développement de cette filière se fait en lien avec la charte de production porcine UNEBIO. Jusqu'à présent les éleveurs valorisaient essentiellement leurs productions via les circuits courts, ou bien la filière longue bio Schweitzer en Alsace. Tour d'horizon de ces nouveaux débouchés.

Les 4 critères de la charte porcine UNEBIO :

- Développement cohérent, durable et solidaire du mode de production biologique
- Bien-être animal et confort des animaux (refus du caillebotis, bâtiments 100% litière)
- Limitation de la taille des exploitations : maximum de 150 truies par ferme pour les naisseurs-engraisseurs, 200 truies par ferme pour les naisseurs spécialisés et 2500 charcutiers/an pour les engraisseurs.
- Production des aliments sur la ferme : un maximum d'autonomie alimentaire, pour 40 % des besoins minimums

Les profils recherchés sont les créations d'ateliers bio ou les conversions d'ateliers conventionnels. La conversion de l'ensemble des terres de la ferme en bio est nécessaire et la possibilité à minima de disposer sur la ferme des surfaces nécessaires pour l'épandage des fumiers produits par l'élevage. La fabrication des aliments à la ferme est recommandée.

Projets recherchés :

- Naisseur – Engraisseur : minimum 40 truies et 40 hectares de céréales
- Naisseur spécialisé : minimum 40 truies et 15 hectares de céréales
- Engraisseur : minimum 500 porcs/an et 30 hectares de céréales

Un accompagnement technique est assuré par UNEBIO.

La politique d'achat d'UNEBIO est définie par les éleveurs en commission filière porcine UNEBIO. Elle est déconnectée du conventionnel et a un objectif de stabilité et de lisibilité des cours dans le temps. La grille de prix est fixée par tranche de poids et TMP. Le site d'abattage partenaire d'UNEBIO pour les porcs dans le Grand Est est situé à Holtzheim en Alsace (67).

 **Julia SICARD**  
julia.sicard@biograndest.org

#### Vous êtes intéressés ?

- Contactez Marion COSTE d'Unébio (06 71 38 57 26 - marion.coste@unebio.fr)
- Lisez le portrait de ce mois-ci qui fait témoigner un éleveur porcin travaillant avec Unébio en Lorraine

## VIGILANCE SUR LA CARIE DU BLÉ

La carie commune du blé est une maladie causée par un champignon présent dans la semence ou le sol. Elle ne doit pas être négligée car elle a un important pouvoir de propagation (1% d'épis cariés à la récolte peut entraîner jusqu'à 62% d'épis cariés à la récolte suivante). De plus, elle empêche la commercialisation du blé que ce soit en alimentation humaine ou animale. Il n'y a pas de toxicité des grains cariés mais une baisse de l'appétence (odeur de poisson pourri). Par ailleurs, le champignon est capable de rester plusieurs années dans le sol d'où l'impossibilité de cultiver des espèces sensibles sur une parcelle infectée pendant au moins 5 ans. Il est impératif de prendre des mesures préventives pour limiter les risques d'apparition de cette maladie.

### Les différents leviers de gestion contre la carie

Dans des systèmes en agriculture biologique, la prévention et l'observation sont essentielles pour produire des cultures saines. Une rotation diversifiée constitue la base pour prévenir les maladies des plantes. En observant ses cultures à intervalles réguliers, on peut anticiper certains problèmes ou du moins agir à temps pour limiter les dégâts.

Le schéma ci-dessous résume les leviers de gestion mobilisables en agriculture biologique. La semence étant le principal vecteur de la carie, il est essentiel de veiller à



Source : ITAB

l'état sanitaire des semences. Pour la semence certifiée non-traitée, le seuil de contamination réglementaire en France est de 0 spore/gramme avec des dérogations possibles certaines années en fonction des conditions climatiques. Pour les semences fermières, il est important de les faire analyser par un laboratoire pour détecter la présence de carie et de traiter vos semences tous les ans ou en fonction de l'analyse du lot en question.

**En cas de doute sur un lot de semences, il ne faut surtout pas le semer avant de faire une analyse !!!! En cas d'infestation d'une parcelle des mesures spécifiques sont également à prendre.**

### Diagnostic à la parcelle

Les épis ébouriffés, les grains boutés et voire une odeur de poisson pourri sont des symptômes observables, mais leur absence ne permet pas de conclure que la parcelle est indemne. Seule une analyse en laboratoire apporte un

diagnostic définitif. Elle est impérative pour les lots de semences de ferme et recommandée en routine sur une sélection de parcelles chaque année. Au dessous de 50 spores par graine (ou 1000 par gramme) il est possible de re-semer, uniquement après avoir traité les semences et en l'absence d'alternative moins risquée.

### Que faire du grain contaminé récolté ?

En cas de contamination importante empêchant la commercialisation, il est préférable de brûler la culture (sur autorisation préfectorale) ou de la broyer. Sinon, il est possible de récolter après avoir moissonné les parcelles saines. Il est ensuite très important de purger plusieurs fois la moissonneuse-batteuse avec une culture résistante et de nettoyer le matériel de récolte. Les lots concernés peuvent être refusés, que cela soit en consommation humaine ou animale. Dans ce cas, seule l'autoconsommation fourragère reste possible si la contamination n'est pas trop sévère et que les grains restent appétants (pas de toxicité). Les grains issus de parcelles contaminées ne peuvent bien entendu pas être utilisés comme semence de ferme. Le grain contaminé récolté doit être si possible brossé, ce qui élimine une grande partie des spores, nettoyé à l'aide d'un nettoyeur-séparateur et/ou lavé à l'eau. Le matériel de stockage doit également être lavé à l'eau et au vinaigre.

### Comment gérer les parcelles contaminées ?

Il est conseillé de laisser les spores en surface 2 à 4 mois après la moisson afin de favoriser leur germination. Si un labour est prévu, l'idéal est de le retarder jusqu'au début de l'hiver ou au printemps (et donc de ne pas semer de culture d'hiver). Éviter ensuite de semer des céréales à paille pendant 5 campagnes (hors avoine, qui est résistante, voire orge et seigle qui sont peu sensibles) car le champignon se conserve dans le sol pendant plusieurs années. Les spores enfouies ne germent qu'une fois ramenées en surface. Favoriser les variétés de blé peu sensibles permet également de réduire les risques.



Article rédigé sur la base des éléments trouvés sur : [www.produire-bio.fr](http://www.produire-bio.fr) (Article rédigé par Adrien Lurier (Bio Bourgogne))  
et <http://www.itab.asso.fr/activites/lesleviersdegestion.php>

 **VEND.** 4 agnelles laitières AB, 9 mois, mères Lacaune lait et père Manech à tête rousse. 120€ chacune. Cause surnombre.

**Contact :** Valentine MARTIN, BLEVAINCOURT (88), sceamerveilledumouzon@gmail.com / 06 83 00 62 71

 **VEND.** foin de prairie naturelle bio, bottes ronde d'1m80 de diamètre, ~500kg, 140euro/T

**Contact :** Jean Christophe FOTRE, HUNDLING (57), 06 89 21 26 54

 **VEND.** Un remorque benne. 8 tonnes de capacité marque Duchesne. 12 000 euros HT.

**Contact :** Sylvain MERCIER, EARL du cloître, HAUSSONVILLE (54), 06 10 10 77 24

 **VEND.** fientes de poules pondeuses (environ 100t disponibles à partir de mi mai).

**Contact :** Nicolas KONRADT, OSTHEIM (67), 06 86 97 12/ lespoulettesdelafecht@orange.fr

 **VEND.** Matériel stockage fourrage en vrac : griffe à fourrage à chaîne sur tourelle + cabine avec ou sans translation. Ventilateur 30 000 m<sup>3</sup>/h avec équipement électrique. Très bon état.

**Contact :** Alain BASSON, CHAPELLE-LASSON (51), 09 60 01 56 67

 **RECHERCHE.**

associé(es)  
GAEC 4 associés Sud Massif Vosgien recherche associé(es) pour remplacement départ(s) à la retraite (2021 et 2022). L'exploitation élève un troupeau de vosgiennes et transforme tout son lait en fromages (munster et tommes) et est certifiée AB depuis 2017.

Tous types de profils acceptés (polyvalents ou spécialisés élevage et/ou transformation laitière).  
**Contact :** GAEC du Vacceux, LE THILLOT (88), 03 29 25 01 33 / gaecduvacceux@orange.fr.

 **CHERCHE** Pour commande groupée de sacs en matière transparente issu du bois, biodégradables, compostables et thermosoudables, qualité 19 microns, dimensions 120 x 240 mm (ex. 500g de lentilles) ou 150 x 270 mm (ex. 1kg de lentilles). Mini de commande 5000 pièces. Plus d'info produits - Carole : contact-gab88@orange.fr

 **VEND.** Cause renouvellement, taureau limousin né le 9/04/2019. Elevage indemne leucose, brucellose, tuberculose, IBR et même paratub.

Prix 900 euro disponible immédiatement.  
**Contact :** Eric BLAMPAIN, BAZEGNEY (88), 06 77 01 62 75

 **VEND.** Fourrage sur pied: 12ha de foin de luzerne C2 certifier ECOCERT (Mélange Luzerne, trèfle, St foin) pour récolte 2020.  
**Contact :** Julien MARGUENOT, BUXIERES SUR ARCE (10), 06 07 71 17 65/ julienmarguenot@hotmail.fr

 **VEND** porcelets et jeunes verrats bio  
**Contact :** Daniel MERCIER, SAINT BOINGT (54), 06 22 62 54 90

 **CHERCHE.** 18-10 génisses charolaises écornées bio à saillir ou vaches suitées charolaises bio  
**Contact :** Joël JEANSON, La Neuville à Remy (52) : 06 72 30 84 45

 **CHERCHE.** Apiculteur à Pont Sur Yonne (89) et vais entamer une conversion vers l'apiculture AB au printemps. Je suis donc en recherche d'emplacements compatibles avec le cahier des charges. J'ai déjà un rucher en forêt d'Orient et j'aimerais en trouver d'autres entre le parc de la forêt d'Orient et mon domicile.

**Contact :** Julien TASSIGNON, AUBE (10) : 06 29 88 58 91/ jjtass@hotmail.fr

*Les offres que nous publions n'engagent en rien Bio en Grand Est, elles sont sous l'entière responsabilité du donneur d'ordre. N'oubliez pas de demander le certificat bio de votre vendeur !*

Vous êtes à la recherche ou vous avez à vendre des **fourrages bio**, des **céréales** et/ou des **animaux**, vous recherchez un **repreneur**, un **emploi**, un **stage** ? Faites le savoir sur la bourse d'échange de Bio en Grand Est !



LES RENDEZ-VOUS DU RÉSEAU BIO

Assemblée Générale du GAB 08
le jeudi 6 février 2020

Assemblée Générale de l'ACB
le vendredi 7 février 2020

Assemblée Générale du GAB 57
le lundi 10 février 2020

Assemblée Générale du GAB 52
le mardi 18 février 2019

Assemblée Générale du GAB 88
le jeudi 12 mars 2020

Assemblée Générale du GAB 54
le jeudi 19 mars 2020

Assemblée Générale de Bio Grand Est
le mardi 31 mars 2020

LES RENDEZ-VOUS TRANSVERSAUX

Formation

S'engager dans une marque collective de qualité en agriculture biologique - Bio cohérence

Mardi 11 février 2020 - Charmes (88)

Avec Aline CASSAN, animatrice coordinatrice Bio Cohérence

Contact : Carole Tonin : contact-gab88@orange.fr / 07 69 27 03 91

Formation

Raisins, vins, légumes : mes produits sont-ils vendus au bon prix?

17 et 18 février 2020 - Colmar (68)

Avec Richard LAIZEAU

Formation à destination des maraîchers et viticulteurs

Contact : Sylvia RIBEIRO : sylvia.ribeiro@biograndest.org / 03 89 24 45 35

Rencontre

La conversion vers l'Agriculture Biologique - le rendez-vous des filières

Mercredi 4 mars 2020 - Benoite-Vaux (55)

A partir de midi, repas bio en commun sur inscription (10€).

De 13h30 à 16h30 échanges autour de la conversion et ateliers filières avec des opérateurs économiques, producteurs bio ou en conversion, Bio en Grand Est, GAB55, Chambre d'Agriculture de la Meuse.

Contact : Ludovic Rémy : ludovic.remy@meuse.chambagri.fr / 06 73 48 00 17

LES RENDEZ-VOUS GRAND PUBLIC

Ciné-débat

« Et si les vaches bio sauvaient la planète ? »

3 février 2020 à 20h - Sarre-Union (68)

Avec Aurélie QUIRIN de l'OPABA, Séverine GABRIAC de bio lait et Michel BOUY, vétérinaire

Contact : Danae GIRARD : danae.girard@biograndest.org / 06 70 37 06 22

Fête

Bal Folk de la Bio

15 février 2020 à 21h - Espace Cours à Épinal (88)

animé par les groupes Sans prétention et La Gibernotte -entrée 8€

Contact : Carole TONIN : contact-gab88@orange.fr / 07 69 27 03 91

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

Rencontre

Réunion annuelle des maraîchers Bio de Lorraine

Mardi 11 février 2020. 9h30 - 16h00 - Royameix (54)

Contact : Nicolas HERBETH : nicolas.herbeth@biograndest.org / 06 95 90 83 50

Formation

Perfectionnement à la viticulture biodynamique

25 février 2020 - Colmar (68)

Avec Vincent MASSON

Contact : Sylvia RIBEIRO : sylvia.ribeiro@biograndest.org / 03 89 24 45 35

Formation

Initiation à la viticulture biodynamique

26 et 27 février 2020 - Colmar (68)

Avec Vincent MASSON

Contact : Sylvia RIBEIRO : sylvia.ribeiro@biograndest.org / 03 89 24 45 35

Formation

Maîtriser le désherbage mécanique en grandes cultures bio

6 mars 2020- Lieu : Lorraine (à préciser)

Avec David ROY, coordinateur technique d'Agribio 35

Contact Yoan MICHAUD : yoan.michaud@biograndest.org / 07 82 92 88 54

Formation

Améliorer la biodiversité fonctionnelle des vergers par l'autoconstruction de nichoirs

9 mars 2020 - Côtes de Meuse (55)

Avec Brice LEMAIRE, technicien arboriculture à Agribiodrôme, et fondateur de l'entreprise Agrinichoirs

Contact Yoan MICHAUD : yoan.michaud@biograndest.org / 07 82 92 88 54

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION ANIMALE

Formation

Découpe en porc bio.

Mardi 11 et mercredi 12 février - EPL Agro Bar le Duc (55).

Avec Pierre-Louis Peltre, formateur et éleveur et transformateur fermier de porcs bio. Beaucoup de pratiques en laboratoire de transformation.

Contact : Julia SICARD : julia.sicard@biograndest.org / 06 52 69 13 89

Formation

Charcuteries cuites en porc bio.

Mercredi 25 et jeudi 26 mars - Vrecourt (88).

Avec Christophe RODIER, formateur en technologie des viandes au CFPPA d'Aurillac. Beaucoup de pratiques en laboratoire de transformation. Formation en partenariat avec les éleveurs de porcs bio de Franche Comté : partages de savoir-faire au RDV.

Contact : Julia SICARD : julia.sicard@biograndest.org / 06 52 69 13 89

LOGEMENT DES VEAUX

Si vous aussi vous avez besoin de réfléchir à des solutions pour aménager un accès à l'extérieur à vos veaux d'élevage, nous vous donnons rendez-vous prochainement :

- Le 25 février dans les Ardennes

- Le 28 février au sud-est des Vosges

- Le 3 mars à la frontière Vosges / Haute-Marne

Ces journées techniques sont organisées par Bio en Grand Est en partenariat avec les Chambres d'agricultures.